

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35  
Nombre de membres présents : 27  
Nombre de suffrages exprimés : 27  
**VOTE :**  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°21/2020**

**Date de la convocation du Comité syndical :** dix-sept septembre deux mille vingt

**Date de la séance du Comité syndical :** vingt-quatre septembre deux mille vingt

**Membres présents :**

M. Rémi ANDRE, M. Alexandre BENEZET, M. Sébastien BLANC, M. Bernard BOURSINHAC, M. Christian BRUGERON, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, Mme. Nelly DAUDE, Mme. Monique DELAGRANGE, Mme. Régine DOUSSIERE, M. Hubert FONTAINE, M. Patrick GAYRARD, M. Jean-Paul ITIER, M. Eric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Eric PICARD, M. Alain RAYNALDY, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LEGER, Mme. Catherine SANNIE-CARRIERE, M. Bernard SCHEUER, M. Laurent SUAU, M. Benoît VALARIER, Mme. Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX.

**Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

M. Jacques BLANC (Ancien Président du SMLD), M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), Mme. Marie-Hélène PRIVAT (SMBL), M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent LOUVEAU (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER (Syndicat Mixte Lot DOURDOU).

**Secrétaire de séance :** M. Alexandre BENEZET

**OBJET : Administration générale – Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau**

Il convient de procéder à la désignation d'un représentant titulaire à la Commission Locale de l'Eau du Lot Amont.

Il est précisé qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un scrutin secret pour cette désignation dès lors que les membres de l'organe délibérant ont décidé, à l'unanimité, de déroger à cette règle (Réponse du Ministère de l'intérieur publiée au JO Sénat du 01/10/2015 page 2309).

Le Président Éric PICARD déclare être candidat pour représenter le SMLD à la Commission Locale de l'Eau. Après avoir constaté qu'il n'y avait pas d'autres candidats il propose de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

A l'unanimité, les membres présents décident de procéder à cette désignation à main levée.

M. Eric PICARD est désigné représentant à la Commission Locale de l'Eau à l'unanimité des membres présents.

*La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture, le      octobre 2020

Pour extrait conforme  
Fait et publié à La Canourgue le      octobre 2020

Le Président,

Eric PICARD



Paraphe :



Le Président,

Eric PICARD



**BUREAU DU COURRIER**

page n° - 39 -